



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

No. 7 PARIS, 2025-07

Général

- 2025/164 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP
2025/165 Mises à jour récentes dans EPPD Global Database
2025/166 Modifications apportées à la liste des organismes nuisibles réglementés de Grande-Bretagne

Ravageurs

- 2025/167 Incursion de *Popillia japonica* en Espagne
2025/168 Incursion de *Popillia japonica* en France
2025/169 Mise à jour sur la situation de *Popillia japonica* en Slovénie
2025/170 Mise à jour sur la situation de *Popillia japonica* en Suisse
2025/171 Mise à jour sur la situation d'*Aromia bungii* en Italie
2025/172 Mise à jour sur la situation d'*Unaspis citri* aux Açores
2025/173 Signalement de *Nipaecoccus viridis* sur agrume en Türkiye
2025/174 Premier signalement de *Takahashia japonica* en Belgique
2025/175 Premier signalement de *Cnestus mutilatus* en Slovénie et mise à jour sur *Anisandrus maiche* et *Xylosandrus compactus*
2025/176 Premier signalement de *Cnestus mutilatus* en Croatie

Maladies

- 2025/177 Premier signalement de *Meloidogyne chitwoodi* au Royaume-Uni
2025/178 Correction concernant la situation de *Ceratocystis platani* en France
2025/179 *Ralstonia solanacearum* identifié sur *Rosa* sp. aux Pays-Bas
2025/180 Nouveaux signalements de virus et viroïdes du prunier en Inde
2025/181 Bidens mottle virus, organisme nuisible émergent du tournesol en Afrique du Sud

Agents de lutte biologique

- 2025/182 Nouveaux agents de lutte biologique ajoutés à la Norme PM 6/3(5) en 2025
2025/183 XVIIe Symposium international sur la lutte biologique contre les adventices (Rotorua, Nouvelle-Zélande, 8-13 mars 2026)

Plantes envahissantes

- 2025/184 *Acalypha australis* dans la région OEPP: addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP
2025/185 Établissement de priorités entre des taxons de plantes exotiques en vue de l'analyse du risque phytosanitaire de l'OEPP
2025/186 Changements de la répartition mondiale de *Bidens pilosa* sous l'effet du changement climatique

2025/164 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP (ou précédemment listés). La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

- **Nouveaux signalements**

Eutetranychus africanus (Acari : Tetranychidae) est signalé pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, FR. Cet acarien a été trouvé en janvier 2025 sur un figuier (*Ficus carica*) présentant des symptômes dans une parcelle à Païta. Des prospections sont en cours pour confirmer la présence du ravageur et déterminer sa répartition sur le territoire. Aucun autre spécimen n'a été trouvé à ce jour (IPPC, 2025).

Le nématode des racines du riz *Hirschmanniella oryzae* (réglementé par l'UE en tant qu'*Hirschmanniella* spp.) est signalé pour la première fois au Kenya. Il a été détecté dans des rizières (*Oryza sativa*) irriguées en plaine et des rizières pluviales en montagne (Ndirangu *et al.*, 2024).

Maconellicoccus hirsutus (Hemiptera : Pseudococcidae - Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Équateur. La cochenille a été détectée sur des arbres urbains à Guayaquil (province de Guayas) en 2022 et à Portoviejo (province de Manabí) en 2023 (Arias de López *et al.*, 2025).

Le tigre de l'avocatier *Pseudacysta perseae* (Hemiptera : Tingidae, précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Afrique, au Gabon. Il a été signalé en 2022 sur des avocatiers (*Persea americana*) dans des jardins familiaux de la ville de Franceville (Poligui *et al.*, 2023).

Singhiella simplex (Hemiptera : Aleyrodidae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Algérie. Il a été observé en mai 2025 dans la région de Mostaganem (nord-ouest de l'Algérie) sur des *Ficus microcarpa* dans des jardins publics et des espaces verts (Labdaoui *et al.*, 2025).

La cochenille cotonneuse *Takahashia japonica* (Hemiptera : Coccidae) est présente en Suisse. Elle a été signalée dans plusieurs communes du canton du Tessin (Comune di Novazzano, 2025).

- **Signalements détaillés**

En Thaïlande, *Hirschmanniella oryzae* (réglementé par l'UE en tant qu'*Hirschmanniella* spp.) a été détecté sur des plantes aquatiques destinées à l'exportation cultivées à Chachoengsao (région centrale) et Nakhon Ratchasima (région nord-est). Le nématode a été détecté sur *Cryptocoryne costata*, *Echinodorus rose*, *E. amazonicus*, *Vallisneria spiralis* et *V. gigantea* (Suwanngam *et al.*, 2025).

En Espagne, *Vespa velutina* (Hymenoptera : Vespidae - Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'UE) cause des pertes de rendement dans les vignobles (*Vitis vinifera*) du nord-ouest du pays. Les pertes sont dues à l'alimentation des adultes sur le raisin et aux infections fongiques secondaires. Des études ont montré que le piégeage n'est pas une méthode de lutte efficace (Lueje *et al.*, 2025).

Aux États-Unis, *Meloidogyne enterolobii* (Liste A2 de l'OEPP) est un organisme de quarantaine réglementé au niveau fédéral, dont la présence est connue dans plusieurs états du sud-ouest (Florida, Louisiana, Georgia, North Carolina et South Carolina). Il est signalé pour la première fois dans l'état du Texas. En mai 2024, des galles des racines ont été observées sur un plant de tomate (*Solanum lycopersicum*) acheté dans une enseigne nationale. Le plant de tomate a été planté dans un jardin privé, puis il est mort et une deuxième variété de tomate a été plantée au même endroit et a développé des galles des racines. *M. enterolobii* a provoqué des galles sur ces deux variétés de tomate auparavant estimées résistantes aux nématodes à galles. L'identification moléculaire et morphologique a confirmé que le ravageur était bien *M. enterolobii*. Le plant avait été acheté dans une enseigne nationale et Nunes Rodon *et al.* (2025) notent que *M. enterolobii* pourrait être présent dans d'autres états.

- **Nouvelles plantes-hôtes**

En Chine, *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* (Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois sur tabac (*Nicotiana tabacum*) en juillet 2024 dans un champ de la province de Guizhou. Les plants de *N. tabacum* infectés présentaient des taches chlorotiques sur les tiges, un flétrissement des feuilles et des tiges, un brunissement vasculaire et dans les cas graves la mort des plantes, entraînant des pertes de rendement supérieures à 20 %. Des tests moléculaires ont confirmé l'identité du pathogène et les postulats de Koch ont été vérifiés. Il s'agit du premier signalement de *C. flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* sur tabac. Le Secrétariat de l'OEPP ne disposait auparavant pas d'informations sur la présence de *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* en Chine.

En Chine, le squash leaf curl China virus (*Begomovirus cucurbitachinaense*- réglementé par l'UE en tant que Bégomovirus) a été signalé pour la première fois sur des pastèques (*Citrullus lanatus*) présentant des feuilles petites, jaunes et enroulées avec des symptômes de mosaïque dans une serre de la province du Zhejiang à l'automne 2023. Le squash leaf curl China virus était auparavant considéré comme ayant une gamme d'hôtes limitée, et provoquant une maladie grave sur courge (*Cucurbita maxima*), courge cireuse (*Benincasa hispida*) et melon (*Cucumis melo*), et des symptômes légers sur tomate (*Solanum lycopersicum*) et aubergine sauvage (*S. torvum*).

- **Taxonomie**

Sur la base d'une analyse génomique, van Ingen-Buijs *et al.* (2024) ont montré que les variations interspécifiques entre *P. citricarpa* (taches noires des agrumes - Liste A1 de l'OEPP) et *P. paracitricarpa* sont minimales. Par conséquent, *Phyllosticta paracitricarpa* doit être considéré comme un synonyme de *P. citricarpa*.

Sources: Arias de López M, Kondo T, Molina-Moreira N (2025) A new threat to Ecuadorian flora: first report of the pink hibiscus mealybug, *Maconellicoccus hirsutus* (Green, 1908)(Hemiptera: Pseudococcidae) and its potential biological control agent. *Revista Brasileira de Entomologia* 69, e20250007. <https://doi.org/10.1590/1806-9665-RBENT-2025-0007>

Comune di Novazzano (2025) Takahashia Japonica: cocciniglia dai filamenti cotonosi. <https://www.novazzano.ch/takahashia-japonica-cocciniglia-dai-filamenti-cotonosi/> (accessed 2025-07-18).

Dai F, Xue Y, Zhang Q, Pan S, Wang N, Zhang J (2025) First report of bacterial wilting caused by *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* on tobacco. *Plant Disease* (early view) <https://doi.org/10.1094/PDIS-03-25-0641-PDN>

IPPC website. Official Pest Reports- New Caledonia (2025-07-01) Detection of *Eutetranychus africanus* in New Caledonia. <https://www.ippc.int/fr/countries/new-caledonia/pestreports/2025/07/detection-of-eutetranychus-africanus-in-new-caledonia/>

Labdaoui ZE, Bourmita Y, Halima MK, Guenaoui Y (2025) First record of *Singhiella simplex* (Singh, 1931) in Algeria. *EPPO Bulletin* 55(1),142-145.

Liu L, Wang Y, Geng Y, Yu B, Yan L, Hao F, Wu H, Wang P, Gu Q, Kang B (2025) Molecular characterization and pathogenicity of watermelon isolates of *Begomovirus cucurbitachinaense*. *International Journal of Molecular Sciences* 26(9), 4289 <https://doi.org/10.3390/ijms26094289>

Lueje YR, Jácome A, Fagúndez J, Servia MJ (2025) Trapping is not effective for limiting damage by *Vespa velutina* in vineyards. *Pest Management Science* (early view). <https://doi.org/10.1002/ps.70031>

Ndirangu KJ, Pili NN, Chelal J, Biwot J, Kandie F, Razieh Y, Quintanilla M, Ouedraogo RS, Hughes D, Kantor M, Coyne D, Haukeland S, Couvreur M, Bert W, Teklu MG (2024) Occurrence of plant-parasitic nematodes on rice (*Oryza sativa*) in Kenya with a focus on *Hirschmanniella oryzae*. *Nematology* 26(10), 1179-1193. <https://doi.org/10.1163/15685411-bja10364>

Nunes Rondon M, Baugh B, Chagoya J, Skantar AM, Handoo Z (2025) First report of *Meloidogyne enterolobii* infecting tomato (*Solanum lycopersicum*) in Texas, United States. *Plant Disease*, (early view) <https://doi.org/10.1094/PDIS-04-25-0740-PDN>

Poligui RN, Apinda LE, Nzandi H, Cornelie OB (2023) Presence of *Pseudacysta perseae* (Heidemann) (Hemiptera: Tingidae) and its related predatory mirid *Stethoconus praefectus* on *Persea americana* at Franceville, Gabon. *Acta Entomology and Zoology* 4(1), 37-43. <https://doi.org/10.33545/27080013.2023.v4.i1a.94>

Suwanggam A, Schiffer PH, Sasnarukkit A, Siripattanapipong S, Jindapunnapat K, Ruang-areerate T, Chinnasri B (2025) Development of a closed tube loop-mediated isothermal amplification (LAMP) assay to detect *Hirschmanniella oryzae* (Tylenchida: Pratylenchidae) in exported aquatic plants. *Crop Protection* 187, 106989.

van Ingen-Buijs VA, van Westerhoven AC, Skiadas P, Zuijdgheest XC, Haridas S, Daum C, Duffy K, Gui J, Hundley H, LaButti K, Lipzen A, Pangilinan J, Riley R, Wang J, Yan M, Martin F, Barry K, Grigoriev IV, Groenewald JZ, Crous PW, Seidl MF (2024) *Phyllosticta paracitricarpa* is synonymous with the EU quarantine fungus *P. citricarpa* based on phylogenomic analyses. *Fungal Genetics and Biology* 175, 103925. <https://doi.org/10.1016/j.fgb.2024.103925>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, nouveau signalement, Nouvelles plantes-hôtes, taxonomie

Codes informatiques : CORBFL, EUTEAF, GUIGCI, HIRSOR, MELGMY, PHENHI, PSEYPE, SINLSI, SLCCNV, TAKAJA, VESPVE, CH, CN, DZ, EC, ES, GA, KE, NC, TH, US

2025/165 Mises à jour récentes dans EPPO Global Database

La base de données EPPO Global Database est continuellement mise à jour avec de nouvelles informations. Des mises à jour récentes sont présentées ci-dessous.

Les cartes de répartition suivantes ont été ajoutées ou révisées :

Anastrepha bahiensis (Diptera: Tephritidae) <https://gd.eppo.int/taxon/ANSTBA/distribution>
Anastrepha coronilli (Diptera: Tephritidae) <https://gd.eppo.int/taxon/ANSTCR/distribution>
Anastrepha curvicauda (Diptera: Tephritidae) <https://gd.eppo.int/taxon/TOXTCU/distribution>
Anastrepha fuscicauda (Diptera: Tephritidae) <https://gd.eppo.int/taxon/ANSTFU/distribution>
Anastrepha mucronata (Diptera: Tephritidae) <https://gd.eppo.int/taxon/ANSTMC/distribution>
Anastrepha sororcula (Diptera: Tephritidae) <https://gd.eppo.int/taxon/ANSTSO/distribution>
Anastrepha striata (Diptera: Tephritidae) <https://gd.eppo.int/taxon/ANSTST/distribution>
Anastrepha turpiniae (Diptera: Tephritidae) <https://gd.eppo.int/taxon/ANSTTU/distribution>
Dendroctonus ponderosae (Liste A1 de l'OEPP) <https://gd.eppo.int/taxon/DENCPO/distribution>
Melanotus communis (Liste A1 de l'OEPP) <https://gd.eppo.int/taxon/MELNCO/distribution>

La liste de plantes-hôtes de l'organisme nuisible suivant a récemment été révisée et mise à jour avec des références :

- *Malacosoma parallela* (Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/MALAPA/hosts>

Source: Secrétariat de l'OEPP (2025-07).

Mots clés supplémentaires : publication, base de données, répartition, plante-hôte

Codes informatiques : ANSTBA, ANSTCR, ANSTFU, ANSTMC, ANSTSO, ANSTST, ANSTTU, DENCPO, MALAPA, MELNCO, TOXTCU

2025/166 Modifications apportées à la liste des organismes nuisibles réglementés de Grande-Bretagne

Les modifications suivantes ont été apportées à la liste des organismes nuisibles réglementés de Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse et Pays de Galles) en 2025. On peut rappeler que l'Irlande du Nord applique la réglementation de l'UE. La liste a été mise à jour dans EPPO Global Database : <https://gd.eppo.int/country/GB/regulated>.

Ajouts à la liste des organismes de quarantaine - Partie A (organismes nuisibles dont la présence en Grande-Bretagne n'est pas connue) :

- *Heterobasidion irregulare*
- *Neodiprion abietis*
- *Pseudomonas avellanae*

Suppression de la liste des organismes de quarantaine et ajout à la liste des organismes réglementés non de quarantaine

- Tobacco ringspot virus (*Nepovirus nicotianae*, TRSV)

Source: ONPV du Royaume-Uni (2025-07).

Photos *Heterobasidion irregulare*. <https://gd.eppo.int/taxon/HETEIR/photos>
Neodiprion abietis. <https://gd.eppo.int/taxon/NEODAB/photos/>
Nepovirus nicotianae. <https://gd.eppo.int/taxon/TRSV00/photos>

Mots clés supplémentaires : réglementation

Codes informatiques : NEODAB, HETEIR, PSDMAL, GB

2025/167 Incursion de *Popillia japonica* en Espagne

Une femelle adulte de *Popillia japonica* (Coleoptera: Scarabaeidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvée à Oleiros (A Coruña, province de Galicia) le 20 juin 2025 dans la valise d'un particulier qui avait pris un vol direct entre Milan (Italie) et l'aéroport d'A Coruña. L'identité du ravageur a été confirmée par une identification morphologique. Des mesures d'éradication ont été prises conformément au Règlement d'exécution (UE) 2023/1584. Elles comprennent des inspections intensives dans la maison où le spécimen a été trouvé et le long du trajet entre l'aéroport et la maison. Des pièges ont été installés à proximité de la maison et de l'aéroport, ainsi que sur un terrain de golf et dans deux pépinières qui se trouvent dans un rayon d'1 km autour du site de découverte. Les pièges seront contrôlés au cours de la période d'envol du ravageur pendant un cycle de développement et une année supplémentaire.

Le statut phytosanitaire de *Popillia japonica* en Espagne est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, faisant l'objet d'une action phytosanitaire, sous surveillance.**

Source: ONPV d'Espagne (2025-07).

UE (2023) Règlement d'exécution (UE) 2023/1584 de la Commission du 1er août 2023 relatif à des mesures visant à prévenir l'établissement et la propagation de *Popillia japonica* Newman et à des mesures d'éradication et d'enrayement de cet organisme nuisible dans certaines zones délimitées du territoire de l'Union. OJL 194, p. 17-38. http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2023/1584/oj

Photos *Popillia japonica*. <https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, incursion

Codes informatiques : POPIJA, ES

2025/168 Incursion de *Popillia japonica* en France

L'ONPV de France a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la première découverte de *Popillia japonica* (Coleoptera: Scarabaeidae - Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire.

Deux coléoptères mâles ont été capturés dans des pièges installés dans le département du Haut-Rhin (Alsace, région Grand Est) dans le cadre des prospections officielles sur ce ravageur. Un adulte a été capturé le 1er juillet 2025 dans un piège à proximité d'une gare de fret ferroviaire, et le deuxième le 2 juillet à proximité d'une autoroute reliant la France et la Suisse. Une prospection intensifiée a ensuite été menée autour des sites de découverte, et des pièges supplémentaires installés dans un rayon d'1,5 km. Tous les pièges sont inspectés deux fois par semaine. En date du 16 juillet, aucun autre adulte n'avait été capturé à proximité des sites. L'ONPV considère donc que ces deux découvertes ne constituent pas un foyer, mais que les adultes étaient probablement des contaminants provenant de zones de foyers. Aucune zone délimitée n'a été établie.

Des actions de sensibilisation du public sont menées (communiqué de presse, distribution de brochures).

Il existe une zone délimitée en France, aussi dans le département du Haut-Rhin, qui fait partie de la zone tampon d'un foyer à Bâle, en Suisse. Le 16 juillet 2025, un adulte a été capturé dans cette zone tampon. La surveillance a été intensifiée dans cette zone.

Le statut phytosanitaire de *Popillia japonica* en France est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, faisant l'objet d'une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de France (2025-07).

Photos *Popillia japonica*. <https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

Mots clés supplémentaires : incursion, nouveau signalement

Codes informatiques : POPIJA, FR

2025/169 Mise à jour sur la situation de *Popillia japonica* en Slovénie

En Slovénie, *Popillia japonica* (Coleoptera: Scarabaeidae - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en 2024 : un adulte a été trouvé le 10 juillet 2024 dans un piège sur l'aire d'autoroute de Lukovica (Slovénie centrale) (SI OEPP 2024/149). Fin août 2025, cinq autres adultes avaient été capturés dans le même piège à phéromone ou un piège voisin. Deux adultes ont par ailleurs été capturés dans un piège sur l'aire d'autoroute de Barje à Ljubljana (Slovénie centrale), mi-juillet et début septembre 2024. Des inspections visuelles ont eu lieu dans un rayon de 100 m et d'1 km autour des pièges, et elles n'ont pas détecté de dégâts sur les plantes-hôtes. On juge donc que les adultes étaient probablement des contaminants provenant de zones de foyers. Aucune zone délimitée n'a été établie.

Début juillet 2025, 11 *P. japonica* adultes ont été capturés dans 3 pièges (sur 10) placés aux environs de l'aire d'autoroute de Lukovica, 8 dans 5 pièges (sur 8) placés aux environs de l'aire d'autoroute de Barje à Ljubljana, et 1 sur l'aire d'autoroute de Dul à Novo Mesto (sud-est de la Slovénie). Cinq pièges à phéromone supplémentaires ont été déployés dans la zone entourant ces découvertes. Aucun dégât sur des plantes-hôtes n'a été observé au cours des inspections visuelles dans les environs. Une zone délimitée a été établie à Lukovica et à Ljubljana conformément au Règlement d'exécution (UE) 2023/1584 et des mesures d'éradication seront mises en œuvre. Des activités de sensibilisation du public sont menées (communiqué de presse, distribution de brochures).

Le statut phytosanitaire de *Popillia japonica* en Slovénie est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, faisant l'objet d'une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de Slovénie (2025-07).

Une carte des zones délimitées est disponible ici :

<https://www.gov.si/podrocja/kmetijstvo-gozdarstvo-in-prehrana/varstvo-rastlin/zdravje-rastlin/bolezni-in-skodljivci-rastlin/japonski-hrosc/>

UE (2023) Règlement d'exécution (UE) 2023/1584 de la Commission du 1er août 2023 relatif à des mesures visant à prévenir l'établissement et la propagation de *Popillia japonica* Newman et à des mesures d'éradication et d'enrayement de cet organisme nuisible dans certaines zones délimitées du territoire de l'Union. OJL 194, p. 17-38. http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2023/1584/oj

Photos *Popillia japonica*. <https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : POPIJA, Si

2025/170 Mise à jour sur la situation de *Popillia japonica* en Suisse

En Suisse, *Popillia japonica* (Coleoptera: Scarabaeidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en juin 2017 dans le Tessin, à proximité de la zone de foyer en Italie

(SI OEPP 2017/160, SI 2019/157, SI 2020/167, SI 2021/104). En 2023, deux foyers ont été détectés dans les cantons du Valais et de Zurich (SI 2023/184) et quelques spécimens adultes ont été capturés dans des pièges dans d'autres cantons. En 2024, des prospections ont été menées dans tous les cantons de Suisse et au Liechtenstein. Des adultes isolés ont été piégés dans les cantons d'Aargau, de Lucerne, des Grisons, de Schaffhausen, du Tessin, d'Uri, du Valais et de Zurich, hors de zones délimitées. Nombre de ces captures ont eu lieu le long ou à proximité d'axes de transport (routes et voies ferrées) et les adultes sont jugés être des contaminants. De petites infestations ont été détectées dans les cantons de Bâle-Campagne/Bâle-Ville, Soleure et Schwyz, ainsi que dans une autre zone du canton du Valais. Des mesures officielles sont prises et des actions de sensibilisation du public sont menées. En 2025, les prospections ont été intensifiées dans les cantons où des spécimens avaient été capturés dans des pièges. Fin juin, un spécimen a été capturé dans un piège dans le canton de Genève et un autre dans le canton de Lucerne. Ils sont jugés être des contaminants.

Le statut phytosanitaire de *Popillia japonica* en Suisse est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication, en cours d'enrayement au cas où l'éradication ne soit pas possible.**

Source: ONPV de Suisse (2025-07). <https://www.blw.admin.ch/fr/scarabee-japonais-organisme-nuisible>

Une carte des zones délimitées est disponible ici popillia.agroscope.ch

Photos *Popillia japonica*. <https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : POPIJA, CH, LI

2025/171 Mise à jour sur la situation d'*Aromia bungii* en Italie

En Italie, *Aromia bungii* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois dans la région Campania en 2012 (SI OEPP 2012/204), puis dans les régions Lombardia en 2013 (SI 2013/187), Lazio en 2020 (SI 2020/191) et Toscana en 2023 (SI 2024/126). Des mesures officielles sont appliquées conformément à la Décision d'exécution (UE) 2018/1503, visant à enrayer le ravageur en Campania et en Lombardia et à l'éradiquer dans le Lazio et en Toscana (SI 2021/035, SI 2022/210, SI 2024/126). L'ONPV d'Italie a fourni au Secrétariat de l'OEPP une mise à jour sur la situation suite aux prospections menées en 2023 et 2024.

- **Campania**

Suite aux prospections menées en 2023, *A. bungii* a été trouvé pour la première fois sur 7 *Prunus* sp. dans la municipalité d'Ischia et des infestations ont été trouvées sur des *Prunus* sp. dans les zones tampons de zones infestées dans les municipalités d'Arzano et de Portici. Les zones infestées ont été ajustées et toutes les plantes infestées ont été abattues et détruites.

Au cours des prospections en 2024, d'autres *Prunus* sp. infestés ont été trouvés dans des zones auparavant exemptes du ravageur situées entre trois foyers situés dans les municipalités de Napoli, Castel Volturno et Salerno. Les zones délimitées des trois foyers ont donc été fusionnées. Des mesures d'enrayement sont appliquées conformément à la Décision (UE) 2018/1503.

- **Lombardia**

A. bungii a été trouvé pour la première fois en Lombardia dans la province de Milano en 2013 (SI 2013/187) et, en mai 2019, des mesures d'enrayement ont été mises en œuvre conformément au Règlement (UE) 2018/1503. Plus de 22 000 plantes ont fait l'objet d'un suivi chaque année en 2022-2024. 26 plantes infestées ont été trouvées en 2022, 10 en 2023 et 12 en 2024. À partir de décembre 2022, l'objectif des mesures phytosanitaires a changé, de l'enrayement à l'éradication. Suite aux prospections de 2024, la zone infestée a de nouveau été réduite, à 189 ha. L'application des mesures d'éradication prévues par le Règlement (UE) 2018/1503 se poursuit.

Une carte de la zone infestée en Lombardia est disponible ici : <https://www.geoportale.regione.lombardia.it/>

- **Lazio**

A. bungii a été trouvé pour la première fois dans des jardins privés de la municipalité de Civitavecchia en 2020 et des mesures d'éradication ont été appliquées (SI 2020/191). Des prospections intensives menées en 2021 et 2022 n'ont pas trouvé d'autres infestations (SI 2021/035, SI 2022/210). En juin 2023, un spécimen adulte d'*A. bungii* a été capturé dans un jardin privé situé dans la zone tampon de l'infestation initiale, à proximité d'un prunier (*P. domestica*) présentant des signes d'infestation par *A. bungii*. Un amandier (*P. dulcis*) présentant des signes d'infestation par *A. bungii* a été trouvé dans une propriété privée proche du site de la découverte. Des tests moléculaires ont confirmé la présence d'*A. bungii* sur les deux arbres symptomatiques. La zone infestée a été étendue et les deux arbres symptomatiques et quatre *Prunus* sp. à proximité ont été abattus. Les mesures d'éradication sont en cours.

- **Toscana**

A. bungii a été trouvé pour la première fois dans la municipalité de Rosignano Marittimo (province de Livorno) en 2023 et des prospections ont délimité une zone infestée couvrant 54,94 ha (SI 2024/126). Au cours des prospections menées en 2024, 221 autres *Prunus* sp. ont été trouvés infestés et en juin 2025 la zone infestée a été portée à 118 ha. Les mesures d'éradication sont en cours.

Une carte de la zone infestée en Toscana est disponible ici : https://fitosirt.regione.toscana.it/mod_fitosirt_cartopublic_new

Le statut phytosanitaire d'*Aromia bungii* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication, en cours d'enrayement au cas où l'éradication ne soit pas possible.**

Source: Décision d'exécution (UE) 2018/1503 de la Commission du 8 octobre 2018 établissant des mesures destinées à prévenir l'introduction dans l'Union et la propagation à l'intérieur de celle-ci d'*Aromia bungii* (Faldermann). http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2018/1503/oj

ONPV d'Italie (2023-02, 2023-08, 2024-02, 2024-12, 2025-02, 2025-06).

Regione Campania (2025) Cerambicide delle Drupacee - *Aromia bungii* <https://agricoltura.regione.campania.it/difesa/aromia.html>

Giunta Regionale della Campania (2024) Decreto Dirigenziale N° 205 of 22/11/2024. Aggiornamento delimitazione focolaio "*Aromia bungii*" in Campania. Fusione focolaio di Castel Volturno (CE) con quello di Napoli. Available at: https://agricoltura.regione.campania.it/difesa/files/DRD_205-22-11-24.pdf

Photos *Aromia bungii*. <https://gd.eppo.int/taxon/AROMBU/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : AROMBU, IT

2025/172 Mise à jour sur la situation d'*Unaspis citri* aux Açores

Au Portugal, la présence d'*Unaspis citri* (Hemiptera : Diaspididae, Liste A1 de l'OEPP) était connue sur l'île de São Miguel aux Açores (SI OEPP 1999/037). Le ravageur a été détecté pour la première fois en octobre 2022 sur l'île de Santa Maria (SI 2023/132) et en 2023 sur les îles de Faial et de Graciosa (SI 2024/011).

L'ONPV du Portugal a récemment fourni une mise à jour sur la situation suite aux prospections menées en 2024.

- Île de Graciosa

U. citri a été trouvé pour la première fois dans la paroisse de Guadalupe. Cette détection agrandit la zone infestée, car le ravageur avait auparavant été détecté uniquement dans deux paroisses de l'île de Graciosa (Santa Cruz de Graciosa et São Mateus) (SI 2024/011).

- Île de São Jorge

U. citri a été détecté pour la première fois sur l'île de São Jorge en novembre 2024 sur un *Citrus x aurantium* var. *sinensis* dans un petit verger de la paroisse de Santo Antão.

- Île de Terceira

U. citri a été détecté pour la première fois sur l'île de Terceira en novembre 2024 dans six échantillons de *Citrus* sp. et de *Citrus x limon* provenant de petits vergers dans quatre paroisses de la municipalité d'Angra do Heroísmo.

L'origine des infestations n'est pas connue. Dans tous les cas, les prospections seront intensifiées sur les îles.

Le statut phytosanitaire de *U. citri* au Portugal est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné.**

Source: ONPV du Portugal (2025-06).

Photos *Unaspis citri*. <https://gd.eppo.int/taxon/UNASCI/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, signalement détaillé

Codes informatiques : UNASCI, PT

2025/173 Signalement de *Nipaecoccus viridis* sur agrume en Türkiye

Au cours d'une prospection menée en Türkiye en octobre 2024, sept femelles adultes de *Nipaecoccus viridis* (Hemiptera: Sternorrhyncha: Pseudococcidae, 'cotton mealybug'), ont été trouvées infester des *Citrus* sp. dans des plantations d'agrumes de la province d'Antalya (région méditerranéenne). *N. viridis* avait auparavant été signalé sur *Robinia pseudoacacia* dans une serre à Istanbul (région de Marmara). Il s'agit de la première découverte de *N. viridis* dans la province d'Antalya, ainsi que sur *Citrus* sp. en Türkiye. *Nipaecoccus viridis* est un organisme de quarantaine en Türkiye.

L'ONPV de Türkiye a confirmé au Secrétariat de l'OEPP que *N. viridis* a été identifié dans le district de Manavgat (province d'Antalya). Des mesures phytosanitaires sont mises en œuvre, y compris l'application d'insecticides dans la zone. Une prospection de délimitation est en cours.

Dans la région OEPP, la présence de *N. viridis* était déjà connue en Algérie, en Israël et en Jordanie. Le groupe scientifique sur la santé des plantes de l'EFSA a récemment préparé une catégorisation pour ce ravageur et a conclu qu'il répond aux critères d'un organisme de quarantaine éventuel de l'UE.

Le statut phytosanitaire de *Nipaecoccus viridis* est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé et en cours d'éradication.**

Source: EFSA Panel on Plant Health (2023) Pest categorisation of *Nipaecoccus viridis*. *EFSA Journal* 21(1), 7770. <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2023.7770>

Kaydan MB, Erkiliç L (2025) First report of invasive species *Nipaecoccus viridis* (Newstead) (Hemiptera: Coccoomorpha: Pseudococcidae) associated with Citrus plantation in Turkey. *Journal of Insect Biodiversity* 61(1), 1-8.

ONPV de Türkiye (2025-06).

Ülgentürk S, Ercan C, Yaşar B, Kaydan MB (2025) Checklist of Turkish Coccoidea (Hemiptera: Sternorrhyncha) species. *Trakya University Journal of Natural Sciences* 23, 113-129 <https://doi.org/10.23902/trkjnat.1123152>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : NIPAVI, TR

2025/174 Premier signalement de *Takahashia japonica* en Belgique

La cochenille cotonneuse *Takahashia japonica* (Hemiptera : Coccidae) est signalée pour la première fois en Belgique. Au cours de l'inspection annuelle d'une pépinière dans la province d'Antwerp, des signes d'infestation (ovisacs en boucle) de *Takahashia japonica* ont été observés dans une parcelle sur plusieurs magnolias hybrides ('Susan') plantés depuis plusieurs années. Un échantillon a été prélevé et envoyé au laboratoire national de référence (ILVO), qui a confirmé l'identité de l'insecte. Aucune mesure officielle n'a été prise par l'ONPV de Belgique, conformément à la Décision de l'UE sur ce ravageur. Aucun impact notable sur les plantes matures n'a été observé.

Le statut phytosanitaire de *Takahashia japonica* en Belgique est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé et ne faisant pas l'objet d'une lutte officielle.**

Source: ONPV de Belgique (2025-06).

Photos *Takahashia japonica*. <https://gd.eppo.int/taxon/TAKAJA/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : TAKAJA, BE

2025/175 Premier signalement de *Cnestus mutilatus* en Slovénie et mise à jour sur *Anisandrus maiche* et *Xylosandrus compactus*

Cnestus mutilatus (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae, réglementé par l'UE en tant que 'Scolytinae non européen') est signalé pour la première fois en Slovénie. Cette espèce native

d'Asie a été signalée pour la première fois dans la région OEPP en Extrême-Orient russe en 2017 et en Italie en 2021 (SI OEPP 2022/147).

Deux spécimens ont été piégés au cours de la prospection nationale sur les espèces de quarantaine en juillet et août 2024 dans des peuplements forestiers dominés par les chênes (*Quercus* spp.) à Radmožanci (région de Pomurska, nord-est de la Slovénie). Les auteurs estiment que ces découvertes ne sont pas liées à la population italienne, car aucun spécimen n'a été détecté entre les deux sites et les spécimens d'Italie sont différents du point de vue génétique. Les deux populations pourraient donc résulter d'introductions distinctes.

Une mise à jour est également fournie pour *Anisandrus maiche* et *Xylosandrus compactus* (précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP), signalés pour la première fois en Slovénie en 2023 dans des pièges (SI 2024/052). *A. maiche* n'est présent que dans l'est du pays. En 2024, il a été signalé dans 6 localités, contre 3 en 2023, et le nombre de spécimens capturés dans des pièges est passé de 386 à 5603. *X. compactus* a été signalé dans la même localité qu'en 2023, avec à nouveau seulement 3 spécimens capturés dans des pièges.

À ce jour, aucun dégât sur les arbres n'a été attribué à ces trois espèces récemment découvertes en Slovénie.

Source: Hauptman T, Capuder L, Devetak Z, De Groot M, Faccoli M, Piškur B (2025) First record of the non-native *Cnestus mutilatus* (Blandford) and further findings of other Xyleborini (Curculionidae, Scolytinae) recently recorded in Slovenia. *Zootaxa* 5653(1), 143-150.

Photos *Cnestus mutilatus*. <https://gd.eppo.int/taxon/XYLSMU/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : ANIDMA, XYLSMU, XYLSCO, SI

2025/176 Premier signalement de *Cnestus mutilatus* en Croatie

Cnestus mutilatus (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae - réglementé par l'UE en tant que 'Scolytinae non européen') est un scolyte à ambrosia natif d'Asie. Il a été signalé pour la première fois aux États-Unis au Mississippi en 2002 (SI OEPP 2005/180), avant de se disséminer dans les états de l'est du pays. Dans la région OEPP, il a été trouvé en Extrême-Orient russe, est jugé établi en Italie (SI 2022/147) et a récemment été trouvé en Slovénie (SI 2025/175).

Au cours d'un suivi annuel réalisé en 2024 pour détecter *Agrilus auroguttatus* (Coleoptera: Buprestidae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP), *C. mutilatus* a été trouvé dans des pièges placés à Pleternica (comté de Požega-Slavonia, dans l'est de la Croatie). Un échantillonnage supplémentaire en mars 2025 a trouvé des spécimens adultes de *C. mutilatus* sur des branches mortes de *Fagus sylvatica*, *Quercus rubra* et *Carpinus betulus* présentant des trous de sortie et des galeries. Il s'agit du premier signalement de *C. mutilatus* sur *F. sylvatica*, *Q. rubra* et *C. betulus* et de la première découverte sur un hôte dans la région OEPP. L'identité du ravageur a été confirmée par des tests morphologiques et moléculaires. On ne sait pas comment *C. mutilatus* a été introduit en Croatie, mais Jukić *et al.* (2025) indiquent qu'un événement météorologique violent en 2023 a causé des dégâts importants dans la forêt et a pu favoriser l'établissement de *C. mutilatus*, qui semble préférer le bois mort.

Source: Jukić A, Cvetković F, Krcivoj T, Medak J, Zorić N, Čelepurović N, Matošević D (2025) First record of *Cnestus mutilatus* (Coleoptera, Curculionidae) in Croatia. *South-East European Forestry SEEFOR* 16(1), 9-14 <https://doi.org/10.15177/seefor.25-10>

Photos *Cnestus mutilatus*. <https://gd.eppo.int/taxon/XYLSMU/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement,
nouvelle plante-hôte

Codes informatiques : XYLSMU, HR

2025/177 Premier signalement de *Meloidogyne chitwoodi* au Royaume-Uni

L'ONPV du Royaume-Uni a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP du premier signalement du nématode *Meloidogyne chitwoodi* (Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire. Le nématode a été détecté le 1^{er} juillet 2025 dans une parcelle de l'est de l'Angleterre, testée par le producteur pour rechercher des nématodes libres avant la plantation de toute culture. Des échantillonnages et des tests officiels ont ensuite confirmé la présence de *M. chitwoodi*. Des mesures d'éradication sont appliquées, y compris l'enlèvement et la destruction du matériel végétal infesté - comprenant des plants de fraisier (*Fragaria x ananassa*) non récoltés d'une partie de la parcelle et des adventives, l'interdiction de planter des plantes hôtes dans la parcelle infestée, le nettoyage des machines et des véhicules quittant la parcelle infestée, et le renforcement des procédures de biosécurité. Des enquêtes de traçabilité en amont et en aval (avec échantillonnages et tests) ont été réalisées et ont montré que le foyer est limité à une seule parcelle. Au cours des deux prochaines années, un suivi et un échantillonnage auront lieu dans la parcelle infestée et à ses bordures afin de vérifier l'efficacité des mesures d'éradication. Les résultats du suivi seront utilisés pour décider de sa poursuite et des mesures d'éradication.

Le statut phytosanitaire de *Meloidogyne chitwoodi* au Royaume-Uni est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source: ONPV du Royaume-Uni (2025-07).

Photos *Meloidogyne chitwoodi*. <https://gd.eppo.int/taxon/MELGCH/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : MELGCH, GB

2025/178 Correction concernant la situation de *Ceratocystis platani* en France

Une mise à jour sur la situation du chancre du platane *Ceratocystis platani* (Liste A2 de l'OEPP) avait été préparée par le Secrétariat de l'OEPP en février 2025 (SI OEPP 2025/043), et mentionnait que des mesures d'enrayement sont appliquées dans quatre régions. L'ONPV de France nous a toutefois informés que plusieurs zones d'enrayement ont été délimitées en France, mais seulement dans deux régions (Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur), avec des mesures visant à enrayer la maladie conformément au Règlement d'exécution (UE) 2022/1629 de la Commission. L'annexe de ce règlement mentionne les communes faisant l'objet d'une stratégie d'enrayement dans ces deux régions. Dans les autres zones délimitées, de ces deux régions et des autres régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Corse, Île-de-France, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) où *Ceratocystis platani* a été détecté, des mesures d'éradication sont appliquées conformément aux dispositions du Décret national du 31 janvier 2025.

Une carte à jour est disponible ici : <https://agriculture.gouv.fr/le-chancre-couleur-du-platane-0>

Source: ONPV de France (2025-06).

Arrêté du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani* (CERAFP) agent pathogène du chancre coloré du platane.
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/1/31/AGRG2237643A/jo/texte>

UE (2022) Règlement d'exécution (UE) 2022/1629 de la Commission du 21 septembre 2022 établissant des mesures d'enrayement de *Ceratocystis platani* (Walter) Engelbrecht & Harrington dans certaines zones délimitées. OJ L 245, 14, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1629/oj

Photos *Ceratocystis platani*. <https://gd.eppo.int/taxon/CERAFFP/photos>

Mots clés supplémentaires : signalements détaillés

Codes informatiques : CERAFFP, FR

2025/179 *Ralstonia solanacearum* identifié sur *Rosa* sp. aux Pays-Bas

Au cours d'une prospection annuelle en 2018 aux Pays-Bas, l'agent causal de la pourriture brune de la pomme de terre, *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP), a été signalé pour la première fois sur des rosiers asymptomatiques (*Rosa* sp.) collectés dans trois serres des Pays-Bas. Jusqu'à présent, le rosier était uniquement signalé être un hôte naturel de *Ralstonia pseudosolanacearum* (Liste A2 de l'OEPP). Au cours d'essais, les isolats du rosier ont provoqué des symptômes sévères sur des plants de pommes de terre. Les auteurs notent que les roses pourraient servir de réservoir pour *R. solanacearum*, connu pour se disséminer dans les eaux de surface.

Source: Blom NI, Gorkink-Smits PP, Landman NM, van de Bilt JL, Vogelaar MA, Raaymakers TM, Visser M, Pel MJ, Bergsma-Vlami M (2024) *Ralstonia solanacearum* (phylotype II) isolated from *Rosa* spp. in the Netherlands is closely related to phylotype II isolates from other sources in the Netherlands and is virulent on potato. *European Journal of Plant Pathology* 171, 445-458. <https://doi.org/10.1007/s10658-024-02960-8>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : RALSSL, NL

2025/180 Nouveaux signalements de virus et viroïdes du prunier en Inde

En Inde, un article scientifique récent s'intéresse aux infections du prunier (*Prunus domestica*) par des virus et viroïdes dans l'état de Jammu-et-Cachemire. Des feuilles de *P. domestica* présentant des symptômes de mosaïque et de nécrose ont été collectées dans des parcelles expérimentales à Srinagar (Jammu-et-Cachemire) en mai 2022. Les virus et viroïdes suivants ont été identifiés dans les échantillons de feuilles, par séquençage à haut débit et validation par RT-PCR : plum bark necrosis stem pitting-associated virus (*Ampelovirus pruni*, PBNSPaV), little cherry virus 1 (*Velarivirus nanoavii*, LChV1 - ORNQ de l'UE), American plum line pattern virus (*Ilarivirus APLPV* - Liste A1 de l'OEPP), prunus necrotic ringspot virus (*Ilarivirus PNRSV* - ORNQ de l'UE), apple chlorotic leaf spot virus (*Trichovirus mali*, ACLSV - ORNQ de l'UE) et hop stunt viroid (*Hostuviroid impedihumuli*, HSVd - ORNQ de l'UE). Il s'agit des premiers signalements du PBNSPaV, du LChV1, de l'APLPV, du PNRSV, de l'ACLSV et de l'HSVd dans l'état de Jammu-et-Cachemire, et du premier signalement de l'APLPV en Inde.

Source: Khan ZA, Thapa P, Diksha D, Mailem YS, Sharma SK, Nabi SU, Wani S, Shah MD, Verma MK, Gupta N, Baranwal VK (2025) Virome analysis deciphered the infection of American plum line pattern virus, little cherry virus 1 and plum bark necrosis stem pitting-associated virus in plum from India. *European Journal of Plant Pathology* 171, 341-357

Photos *Ilarivirus APLPV*. <https://gd.eppo.int/taxon/APLPV0/photos>
Ilarivirus PNRSV. <https://gd.eppo.int/taxon/PNRSV0/photos>
Trichovirus mali. <https://gd.eppo.int/taxon/ACLSV0/photos>
Velarivirus nanoavii. <https://gd.eppo.int/taxon/LCHV10/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : LCHV10, PBNSPA, APLPVO, PNRSVO, ACLSVO, HSDV00, IN

2025/181 Bidens mottle virus, organisme nuisible émergent du tournesol en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, au cours d'une étude sur la date optimale de plantation du tournesol (*Helianthus annuus*) menée pendant les saisons de végétation 2020/2021 et 2021/2022 dans les provinces de Gauteng et du North-West, des symptômes inhabituels caractéristiques d'une infection virale ont été observés sur les feuilles et les fleurs du tournesol. Les symptômes comprenaient une chlorose, un enroulement, une marbrure et une rugosité des feuilles, le rabougrissement des plantes, l'avortement des fleurs et une réduction importante du rendement. Le séquençage de l'ARN et un test RT-PCR ont permis de déterminer la présence du bidens mottle virus (*Potyvirus bidenstessellati*, BiMoV) sur les plantes symptomatiques. Il s'agit du premier signalement du BiMoV en Afrique du Sud et du deuxième signalement d'infection naturelle par le BiMoV sur *H. annuus*. Le BiMoV a une vaste gamme d'hôtes et Mapfumo *et al.* (2025) indiquent que les adventices présentes à proximité des parcelles, y compris le bident poilu (*Bidens pilosa*), pourraient servir de réservoirs pour l'infection des cultures.

Le BiMoV n'avait jusqu'à présent été signalé qu'aux États-Unis, à Taïwan et au Brésil. Sa large gamme d'hôtes comprend de nombreux membres des familles Asteraceae, Brassicaceae et Fabaceae. Le BiMoV est un potyvirus très largement disséminé et transmis par les pucerons. Il a été signalé causer des pertes importantes dans certaines cultures ornementales et horticoles, parmi lesquelles la laitue (*Lactuca sativa*) et l'endive (*Cichorium endivia*).

Source: Mapfumo P, Archer E, Swanevelder DZ, Wilken M, Creux NM, Read D (2025) Genomic characterisation of Bidens mottle virus in South Africa and an assessment of the impact on *Helianthus annuus* (sunflower) in an open field setting. *Plant Pathology* 74(5), 1266-1276 <https://doi.org/10.1111/ppa.14089>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : BIMOV0, ZA

2025/182 Nouveaux agents de lutte biologique ajoutés à la Norme PM 6/3(5) en 2025

En 2025, trois agents de lutte biologique ont été ajoutés à la Norme OEPP PM 6/3(5).

Ajout à l'appendice 1 : Agents de lutte biologique utilisés commercialement ou officiellement

Aeolothrips intermedius (Thysanoptera : Aeolothripidae) est un agent de lutte biologique augmentative natif de la région EPPO. Il s'agit d'un agent de lutte biologique contre une quarantaine d'espèces de thrips (Thysanoptera : Thripidae), parmi lesquelles *Frankliniella* spp., *Heliethrips haemorrhoidalis*, *Odontothrips confusus* et *Thrips tabaci*. *A. intermedius* est commercialisé dans la région OEPP. Aucun effet indésirable n'a été signalé.

Nephus includens (Coleoptera: Coccinellidae) est un agent de lutte biologique augmentative contre des cochenilles (*Maconellicoccus hirsutus*, *Phenacoccus solenopsis*, *Planococcus citri*, *Pl. ficus*, *Pseudococcus longispinus*). Il est natif de la région OEPP. *N. includens* est commercialisé dans la région OEPP. Aucun effet indésirable n'a été signalé.

Ajout à l'annexe 2 : Agents de lutte biologique classique établis avec succès dans la région de l'OEPP

Torymus sinensis (Hymenoptera: Torymidae), natif de Chine, est un ennemi naturel de *Dryocosmus kuriphilus* (Hymenoptera: Cynipidae, Liste A2 de l'OEPP). *T. sinensis* est un agent de lutte biologique classique établi dans la région OEPP depuis au moins cinq ans. Aucun effet indésirable n'a été signalé dans la région OEPP.

Source: EPPO (2021) PM 6/3 Biological control agents safely used in the EPPO region. *EPPO Bulletin*, 51 452-454.

Photos *Aeolothrips intermedius*. <https://gd.eppo.int/taxon/AEOOIN/photos>
Nephus includens. <https://gd.eppo.int/taxon/NEPUIN/photos>
Torymus sinensis. <https://gd.eppo.int/taxon/TORYSI/photos>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : 1FRANG, AEOOIN, DRYCKU, HELTHA, ODOTCO, PHENHI, PHENSO, PSECCI, PLANFI, PSECAD, THRITB, TORYSI

2025/183 XVIIe Symposium international sur la lutte biologique contre les adventices (Rotorua, Nouvelle-Zélande, 8-13 mars 2026)

Le XVIIe Symposium international sur la lutte biologique contre les adventices ('XVII International Symposium on Biological Control of Weeds') aura lieu à Rotorua, en Nouvelle-Zélande, du 8 au 13 mars 2026. Il abordera les thèmes suivants :

- Taxonomie et lutte biologique contre les adventices,
- Sélection des cibles et des agents,
- Lâcher et établissement,
- Changement climatique et lutte biologique contre les adventices,
- Suivi et évaluation post-lâcher, y compris évaluations sociales et économiques,
- Lutte biologique contre les adventices intégrée avec d'autres méthodes de gestion des adventices et restauration suite à la lutte,
- Bioherbicides,

- Utilisation de la science écologique et de la modélisation pour améliorer la prédictibilité de la lutte biologique classique contre les adventices,
- Réglementation,
- Lutte biologique classique dans les pays en développement, y compris les petits états/nations insulaires,
- Lutte biologique classique dans les pays développés,
- Engagement communautaire et éducation,
- Lutte biologique contre les adventices et implication des communautés autochtones,
- Pourquoi la lutte biologique classique contre les adventices et les bioherbicides restent marginaux dans la gestion des adventices au niveau mondial,
- Nouvelles méthodes de lutte biologique classique,
- Nouvelles technologies et leur application à la lutte biologique contre les adventices.

Des résumés et des idées d'ateliers peuvent désormais être soumis.

Site Internet de la conférence : <https://isbcw-rotorua.com/>

Source: Secrétariat de l'OEPP (2025-07)

Mots clés supplémentaires : lutte biologique, conférence

2025/184 *Acalypha australis* dans la région OEPP: addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP

Pourquoi

Acalypha australis (Euphorbiaceae) est signalée dans quelques pays OEPP. Cette espèce pourrait avoir un impact économique sur les systèmes agricoles de la région OEPP. Le Panel OEPP sur les plantes exotiques envahissantes a ajouté *Acalypha australis* à la Liste d'Alerte afin de collecter des informations sur les populations établies et les impacts.

Répartition géographique

Région OEPP : Albanie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Fédération de Russie (Extrême-Orient*), Italie (y compris Sicilia), Ouzbékistan, Turquie, Ukraine

Asie : Chine* (sauf Xinjiang), Irak, Japon*, Corée* (République populaire démocratique de), Corée* (République de), Lao*, Philippines*, Vietnam*

Amérique du Nord : États-Unis (Iowa, New York)

Océanie : Australie (New-South-Wales, Queensland, Victoria)

* = zone d'indigénat

Morphologie

Acalypha australis est une petite plante qui peut atteindre 50 cm. Feuilles oblongues à lancéolées, mesurant 3-9 cm × 1-5 cm. Inflorescences mâles de 1-2 cm de long. Fleurs femelles, au nombre de 1 ou 2, cachées par les bractées, environ 10-15 mm de diamètre. Le pédoncule mesure environ 10 mm de long. Les fruits mesurent environ 3 mm de diamètre. Les graines sont subovoïdes, lisses et mesurent 1,5-2 mm.

Biologie et écologie

Acalypha australis est une espèce annuelle érigée qui peut produire jusqu'à 300 graines par plante. Elle pousse sur les sols légers (sableux), moyens (limoneux) et lourds (argileux). Elle peut pousser dans les sols acides, neutres et alcalins. En Asie, *A. australis* est considérée comme une plante médicinale qui peut guérir diverses affections.

Habitats

Dans la région OEPP, *A. australis* est présente le long de routes et dans des terres incultes. Aux États-Unis (Iowa), *A. australis* est signalée dans des zones agricoles, en particulier dans les cultures de maïs où sa présence a augmenté depuis la première découverte en 2016. La plante a également été signalée dans des prairies, des habitats boisés et le long des berges de cours d'eau. *A. australis* pourrait envahir divers habitats de la région OEPP.

Filières de mouvement

Acalypha australis peut contaminer les semences et le grain. Les pratiques agricoles peuvent également disséminer *A. australis*, notamment le mouvement de machines et de matériel. La dispersion naturelle par les semences peut favoriser la dissémination locale de l'espèce.

Impacts

Acalypha australis peut causer des pertes économiques dans diverses cultures, y compris le coton, le maïs, les cultures de racines et tubercules, et les cultures légumières. En Chine, *A. australis* peut pousser dans les cultures de maïs à des densités de 10 à 100 plantes par m².

Lutte

Il existe peu d'informations sur la lutte contre *A. australis*. Certaines études mentionnent qu'*A. australis* est résistante au glyphosate et aux herbicides du groupe 14. Dans certains

habitats, l'arrachage manuel et la lutte mécanique peuvent permettre de contrôler efficacement les petites populations.

- Source:** Abdiyeva RT, Litvinskaya SA (2021) New locations and distribution of the alien species *Acalypha australis* L. (Euphorbiaceae) in Azerbaijan. *Plant & Fungal Research* 4, 19-2
- Makhkamov T, Kortz A, Hejda M, Brundu G, Pyšek P (2024) Naturalized alien flora of Uzbekistan: species richness, origin and habitats. *Biological Invasions* 26, 2819-2830.
- Mamchur T, Shynder O, Chorna H, Doiko N, Kabar A, Kalashnik K, Parubok M, Levon A, Baranovsky B, Karmyzova L, Lyubinska L, Zhuravlova T, Shevera M (2023) The genus *Acalypha* (Euphorbiaceae) in Ukraine. *Journal of Native and Alien Plant Studies* 19, 78-94
- Salaj O, Mesiti A, Mullaj A (2024) *Acalypha australis* (Euphorbiaceae), a new alien species in the urban areas of Tirana (Albania). *Flora Mediterranea* 34, 5-11.
- USDA (2012) Weed Risk Assessment for *Acalypha australis* L. (Euphorbiaceae) - Asian copperleaf. United States Department of Agriculture, Version 2

Photos *Acalypha australis*. <https://gd.eppo.int/taxon/ACCAU/photos>

Mots clés supplémentaires : Liste d'Alerte

Codes informatiques : ACCAU

2025/185 Établissement de priorités entre des taxons de plantes exotiques en vue de l'analyse du risque phytosanitaire de l'OEPP

En 2024/25, le Panel OEPP sur les plantes exotiques envahissantes a réalisé une analyse prospective. Les experts du Panel ont proposé des taxons exotiques de leur pays ou de leur sous-région afin d'établir des priorités pour l'analyse du risque phytosanitaire (ARP), sur la base de deux critères : (1) les taxons ne figuraient pas déjà sur l'une des listes de l'OEPP, (2) ils ont des impacts négatifs connus sur la santé des végétaux ou l'environnement, ou présentent un comportement envahissant (dissémination hors de la zone de plantation/dans des habitats agricoles, formation de peuplements monospécifiques, etc.). Ce travail préparatoire a abouti à une liste de 89 taxons de plantes, qui a ensuite été réduite grâce à un classement consensuel en deux catégories selon que l'espèce (1) n'est pas une priorité ou (2) est une priorité. 25 taxons de plantes ont ensuite été soumis à la procédure de l'OEPP pour l'établissement de priorités pour les plantes exotiques envahissantes (Norme OEPP PM 5/6). L'établissement de priorités a conduit à l'addition de six taxons à la Liste des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP, de 16 taxons à la Liste d'observation des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP et de trois espèces à la Liste de préoccupation mineure. Trois des 6 taxons ajoutés à la Liste des plantes exotiques envahissantes ont été jugés prioritaires pour l'ARP. Le Panel a examiné la littérature sur ces trois espèces et a conclu qu'une ARP devra être préparée en 2026 pour *Senecio angulatus*. *S. angulatus* est une espèce vivace grimpante prolifique, native d'Afrique du Sud. Elle peut se disperser par ses graines et fragments de tiges. Elle peut former des peuplements denses dans les habitats ouverts et perturbés, où elle a un impact négatif sur la biodiversité native et les services écosystémiques. *S. angulatus* peut pousser dans les habitats boisés ouverts, où elle peut avoir un impact négatif sur la régénération des arbres.

Tableau 1. Vingt-cinq espèces soumises à la procédure de l'OEPP sur l'établissement de priorités (PM 5/6)

Espèce	Famille	Origine	Liste Eppo	Priorité pour l'ARP
<i>Acacia pycnantha</i>	Fabaceae	Australie	Obs.	
<i>Agave fourcroydes</i>	Asparagaceae	Amériques	Mineure	
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Asteraceae	Asie	Obs.	
<i>Arundo donax</i>	Poaceae	Asie	L PEE	
<i>Austrocylindropuntia subulata</i>	Cactaceae	Amérique du S.	Mineure	
<i>Bothriochloa barbinodis</i>	Poaceae	Amériques	Obs.	
<i>Cenchrus longisetus</i>	Poaceae	Afrique, Asie	Obs.	
<i>Chasmanthe floribunda</i>	Iridaceae	Afrique du S.	Obs.	
<i>Claytonia perfoliata</i>	Montiaceae	Amérique du N.	Obs.	
<i>Dactyloctenium aegyptium</i>	Poaceae	Afrique, Asie	Obs.	
<i>Eleocharis bonariensis</i>	Cyperaceae	Amériques	Obs.	
<i>Leucaena leucocephala</i> subsp. <i>glabrata</i>	Fabaceae	Amériques	L PEE	Oui (élevée)
<i>Lonicera japonica</i>	Caprifoliaceae	Asie	Obs.	
<i>Melia azedarach</i>	Meliaceae	Asie, Océanie	Obs.	
<i>Paraserianthes lophantha</i> subsp. <i>lophantha</i>	Fabaceae	Australie	Obs.	
<i>Parkinsonia aculeata</i>	Fabaceae	Amériques	L PEE	
<i>Pterocarya fraxinifolia</i>	Juglandaceae	Asie centrale	L PEE	Oui (élevée)
<i>Salpichroa origanifolia</i>	Solanaceae	Amérique du S.	Obs.	
<i>Senecio angulatus</i>	Asteraceae	Afrique du Sud	L PEE	Oui (élevée)
<i>Sinacalia tangutica</i>	Asteraceae	Asie	Obs.	
<i>Spiraea alba</i>	Rosaceae	Amérique du N.	Obs.	
<i>Spiraea japonica</i>	Rosaceae	Asie	Obs.	
<i>Telekia speciosa</i>	Asteraceae	Europe	Obs.	
<i>Zantedeschia aethiopica</i>	Araceae	Afrique du Sud	Mineure	
<i>Zea mexicana</i>	Poaceae	Amérique du N.	L PEE	

Listes OEPP : L PEE = Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes ; Mineure = Liste des plantes exotiques envahissantes de préoccupation mineure de l'OEPP; Obs. = Liste d'observation des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP.

Source: EPPO Global Database: <https://gd.eppo.int/>
 EPPO (2012) PM 5/6 EPPO prioritization process for invasive alien plants. *EPPO Bulletin* 43, 463-474. <https://doi.org/10.1111/epp.2592>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques : ABKDO, ACAPY, AGVFO, ANOBA, ARTVE, CLAPE, CSHFL, DTTAE, ELOBO, EUHME, LONJA, LUALG, MEIAZ, OPUEX, PAKAC, PESVI, PSZLL, PTFFR, SAPOR, SENAN, SNLTA, SPVAB, SPVJA, TEKSP, ZNTAE

2025/186 Changements de la répartition mondiale de *Bidens pilosa* sous l'effet du changement climatique

Bidens pilosa (Asteraceae) est une espèce annuelle native des Amériques. Il s'agit d'une plante exotique envahissante dans de nombreuses régions tropicales et subtropicales du monde, où elle a des impacts négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques. Elle

peut également envahir les zones agricoles, avec des impacts négatifs importants sur le rendement des cultures. Elle est réglementée dans plusieurs pays OEPP, dont l'Azerbaïdjan (A1), le Bélarus (organisme de quarantaine), la Jordanie (A2), le Kazakhstan (A1), la Fédération de Russie (A1) et l'Ukraine (A1). La répartition mondiale future de *B. pilosa* a été modélisée suivant plusieurs scénarios de changement climatique. Des données de répartition ont été assemblées à partir de sources en ligne et de publications scientifiques, ainsi que de prospections de terrain menées en 2022-2023. Les variables bioclimatiques, dont 19 dérivées des températures mensuelles et des précipitations, ainsi que des données sur l'altitude, ont été obtenues dans la base de données WorldClim 2.1. Les projections climatiques futures ont utilisé des trajectoires socio-économiques partagées (SSP) et couvraient deux périodes (2041-2060 et 2081-2100), avec quatre scénarios, le plus optimiste en termes de changement climatique étant le scénario SSP126 et le plus pessimiste le scénario SSP585. Pour la période 2041-2060, les résultats montrent une expansion de la répartition pour les quatre scénarios, en Argentine, au Brésil, en République du Congo, en Pologne, en Ukraine, dans le nord-est de la Chine et dans le nord-ouest des États-Unis. Pour la période 2081-2100, pour le scénario SSP126, davantage de zones d'Europe deviendraient favorables à *B. pilosa*. Les résultats montrent dans l'ensemble un déclin dans les régions tropicales et une expansion dans les régions tempérées, les conditions climatiques devenant moins propices sous des températures plus élevées.

Source: Fan L, Mi C, Li J, Zhang Y, Zhang H, Zhang G, Wang H (2025) Projecting global shifts in the invasive potential of *Bidens pilosa* L. under climate change using species distribution models. *Frontiers in Plant Science* **16**,1580278.
<https://doi.org/10.3389/fpls.2025.1580278>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, changement climatique

Codes informatiques : BIDPI